



Refus devis automobile - reclamation paiement

Par **THM**, le **02/10/2009** à **21:41**

Bonjour,

j'ai acheté récemment une voiture et j'ai demandé, la veille de l'achat, à mon assureur habituel (qui assure déjà mon premier véhicule) de me faire un devis d'assurance à compter de la date d'achat.

Ayant reçu ce devis 3 jours après l'achat du véhicule (un lundi), je constate le tarif élevé (780€) du devis et décide de regarder la concurrence. Je choisis alors un devis intéressant et y souscrit, expliquant du même coup à mon assureur traditionnel que son devis ne m'intéresse pas, et ce 8 jours après la consultation, soit une semaine après l'achat. Il réagit de nouveau le lundi suivant, prenant note de mon refus mais me demandant de m'acquitter de la somme de 90€ pour un mois

3 questions :

- est-il en droit de me réclamer une somme pour un devis que je n'ai pas accepté?
- peut-il me dénoncer ou m'accuser de ne pas avoir souscrit d'assurance auto
- le devis provisoire doit-il être au prorata temporis du montant annuel?

merci d'avance

Par **Patricia**, le **02/10/2009** à **23:26**

Bonsoir,

Tout les devis ne sont pas gratuits. Commercialement, ils sont généralement valables 1 mois. D'où, ces 90 e réclamés pour 1 MOIS, pourraient correspondre. Bien que ça me paraisse un peu excessif....
Qu'est-il exactement précisé sur votre devis ? Gratuit ou pas ?

Par **chaber**, le **05/10/2009** à **16:23**

Bonjour,

A ma connaissance les assureurs ne font jamais payer un devis.

La somme réclamée pourrait peut être se justifier si vous avez demandé le devis avec une garantie immédiate.

Si vous ne donnez pas suite à cette couverture, vous tombez sous le coup d'assurance temporaire assez onéreuse.

Par **Patricia**, le **05/10/2009** à **18:32**

Bonsoir,

Merci chaber pour cette précision.

Je me demandais à quoi pouvait correspondre cette somme....